



COUNTRY FARM FACTORY  
4 Croas Ar Rod - 29260 LESNEVEN  
Tél : 02.98.30.71.75 - Fax : 02.98.30.71.76  
country.farm@wanadoo.fr

## FICHE TECHNIQUE

Dernière mise à jour le 14/06/19

CODE ARTICLE : 226



# COUNTRY FARM "RICE CRISP"

Riz soufflé sucré, enrichi en vitamines et en fer

25 g x 100

INGRÉDIENTS			VALEURS ÉNERGÉTIQUES ET NUTRITIONNELLES MOYENNES POUR 100 G			
Riz (91,7%), sucre, sel, vitamines (thiamine (B1), riboflavine (B2), niacine (PP/B3), acide pantothénique (B5), vitamine B6, acide folique (B9), vitamine B12), fer.			Énergie		1 584 kJ / 373 kcal	
<b>Vitamines et Sels minéraux</b>			Matières grasses		1,0 g	
	<b>Pour 100g</b>	<b>% VNR par 100g</b>	dont acides gras saturés		0,3 g	
Vitamine B1	1,2 mg	109%	Glucides		84,0 g	
Vitamine B2	1,35 mg	96%	dont sucres		7,0 g	
Viamine PP/B3	17,3 mg	108%	Fibres alimentaires		2,1 g	
Vitamine B5	4,8 mg	80%	Protéines		6,0 g	
Vitamine B6	1,7 mg	121%	Sel		0,4 g	
Vitamine B9	190 µg	95%	<i>les valeurs moyennes pour 100g dépendent des divergences biologiques habituelles</i>			
Vitamine B12	0,8 µg	32%				
Fer	7,0 µg	50%	<b>ALLERGÈNES</b>			
			<small>RÈGLEMENT (UE) N° 1169/2011 DU PARLEMENT EUROPÉEN DU CONSEIL DU 25 OCTOBRE 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, modifiant les règlements (CE) n° 1924/2006 et (CE) n° 1925/2006 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 87/250/CEE de la Commission, la directive 90/496/CEE du Conseil, la directive 1999/10/CE de la Commission, la directive 2000/13/CE du parlement européen et du Conseil, les directives 2002/67/CE et 2008/5/CE de la Commission et le règlement (CE) n° 608/2004 de la Commission</small>			
<b>ORIGINE</b>			<b>Ingrédients visés à l'article 6, paragraphes 3 bis, 10 et 11</b>			
UE			Céréales contenant du gluten (à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales		Non présents	
Conditionné en France					Présents	
<b>CONDITIONNEMENT</b>			Crustacés et produits à base de crustacés		X	
<b>Sachet : 25 g</b>			Oeufs et produits à base d'oeufs		X	
			Poissons et produits à base de poissons		X	
			Arachides et produits à base d'arachides		X	
			Soja et produits à base de soja		X	
<b>Carton : 100 sachets</b>			Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)		X	
Dimensions : 38,5 x 38,5 x 22			Fruits à coques, à savoir amandes (Amygdalus communis L.), noisettes (Corylus avellana), noix (Juglans regia), noix de cajou (Anacardium occidentale), noix de pécan (Carya illinoensis (Wangenh.) K. Koch), noix du Brésil (Bertholletia excelsa), pistaches (Pistacia vera), noix de Macadamia et noix du Queensland (Macadamia ternifolia) et produits à base de ces fruits		X	
Poids net : 2,5 kg			Céleri et produits à base de céleri		X	
Poids brut : 3,15 kg			Moutarde et produits à base de moutarde		X	
<b>Palette : 48 cartons</b> (8 couches de 6 cartons)			Graines de sésame et produits à base de graines de sésame		X	
Dimensions : 80 cm x 120 cm x 196 cm (palette comprise)			Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10mg/kg ou 10mg/l exprimés en SO2		X	
Poids net : 120,000 kg			Lupin et produits à base de lupin		X	
Poids brut : 166,2 kg (palette comprise)			Mollusques et produits à base de mollusque		X	
<b>STOCKAGE</b>			<i>Pas d'OGM - Pas d'ionisation</i>			
Dans des locaux frais et secs de préférence (Max. 20°C / Humidité < 60%)						
<b>CONSERVATION</b>						
14 mois						
La DLUO est indiquées sur chaque carton et sur chaque sachet						
<b>GENCOD</b>						
Sachets : 3700496302264						
Carton : 3700496352269						